Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260528-06092026-DE

IRODOUËR
Entre ville et campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

Date de convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 mai 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 19
votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, à vingt-heures heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Devrig GUIHO, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTEE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
Était représenté : /
Était excusé : /
Le Conseil municipal a choisi Madame Marie CARESMEL comme secrétaire.

Délibération n° 06-09-2026
Objet : Création d'un Conseil des Sages

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2143-2,
Vu l'avis de la commission liens citoyens du 6 mai 2026,
Considérant le souhait de la commune d'Irodouër de développer la participation citoyenne au sein de son territoire,
Considérant que cette instance permettra de prendre en compte les attentes des séniors dans la mise en place des projets municipaux,

L'équipe municipale souhaite valoriser le vivre ensemble en favorisant le partage des expériences, en s'appuyant sur l'enthousiasme et l'engagement qui caractérise les habitants d'Irodouër. Dans cette dynamique, en respect des textes en vigueur, la municipalité souhaite créer une instance consultative, le « Conseil des Sages ».

Le Conseil des Sages d'Irodouër constituera une instance de réflexion et de propositions, ouverte aux habitants d'Irodouër âgés de 60 ans et plus, qui pourra conseiller le Maire et le Conseil municipal sur l'ensemble des sujets intéressant notre commune, de sa propre initiative ou à la demande du Maire. Ses membres mèneront une réflexion collective, non partisane, soucieuse de l'intérêt général. Le Conseil des Sages est composé de 15 membres au maximum.

A la suite de la validation du Conseil municipal, un appel à candidature sera lancé auprès de la population, selon des modalités qui sont précisées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
DECIDE de créer le Conseil des Sages.
AUTORISE Monsieur le Maire à donner suite à cette décision, et en particulier mettre en œuvre un appel à candidatures, et signer tout document se rapportant à cette décision.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260528-06092026-DE

VALIDE le règlement annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

La secrétaire de séance,
Marie CARESMEL.